

	Compétitions	<p align="center">Championnat de Bretagne simple et double</p> <p>Règlement</p>	<p>Règlement</p> <p>entrée en vigueur : 15/08/2016 validité : permanente secteur : COMPETITION nombre de pages : 5</p>
---	--------------	---	--

1. GENERALITES

1.1. Définition

Le Championnat de Bretagne simple et double est une compétition attribuant les titres régionaux dans les disciplines de simple homme (SH), simple dame (SD), double homme (DH), double dame (DD) et double mixte (DX).

C'est une compétition ouverte aux joueurs¹ licenciés dans un club affilié à la Ligue de Bretagne de Badminton.

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.

2. PARTICIPATION

2.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au Championnat de Bretagne simple et double les joueurs licenciés à la FFBaD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension en cours.

2.2. Critères d'admission

Sous réserve des conditions ci-dessus, peuvent être admis les joueurs remplissant les conditions suivantes :

- Joueurs autorisés à jouer en senior pour la saison en cours, sélectionnés au CPPH.
- Joueurs licenciés dans un club affilié à la Ligue de Bretagne de Badminton.

2.3. Tableaux

Le Championnat de Bretagne verra s'opposer les joueurs dans cinq tableaux (SD, SH, DD, DH, DX). Dans chacun de ces tableaux les joueurs seront dispatchés **en 3 séries : N – R – D**

3. INSCRIPTION

Chaque joueur pourra s'inscrire dans 1 à 3 tableaux (un tableau de simple et/ou un tableau de double et/ou un tableau de double mixte).

Les frais d'inscription (8€ 1 tableau, 15€ 2 tableaux, 21€ 3 tableaux) reviendront à la Ligue et une subvention de 750 € sera versée au club organisateur par la Ligue.

3.1. En simple

A J- 28, la Ligue qualifie 12 joueurs et 24 remplaçants dans les tableaux N, R, D de simple.

Ces qualifications en simple se font à partir du classement à J-28.

Les joueurs qualifiés feront l'objet d'une convocation, envoyée par la Ligue via le correspondant du club. Celui-ci devra confirmer (*par mail ou courrier*) au plus tard à **J-15 (date limite d'inscription)** au secrétariat de la Ligue la liste des joueurs de son club participant à ce championnat (remplaçants compris). C'est la date de réception qui sera prise en compte et pas la date d'envoi.

Les remplaçants seront avisés de leur participation.

Les inscriptions seront facturées par la Ligue de Bretagne de Badminton aux clubs à l'issue de la compétition.

Un joueur titulaire refusant sa sélection est interdit de participation à un autre tournoi en France ou à l'étranger à la même date. Dans le cas contraire, **le joueur sera suspendu 2 mois de toute compétition** (exception faite pour les remplaçants et les joueurs sélectionnés aux mêmes dates au sein d'une équipe de France, d'un collectif France ou d'un Pôle pour un stage ou une compétition nationale ou internationale).

¹ Pour tout le reste du document, joueur pourra être remplacé par joueuse ou paire.

	Compétitions	<p align="center">Championnat de Bretagne simple et double</p> <p>Règlement</p>	<p>Règlement</p> <p>entrée en vigueur : 15/08/2016 validité : permanente secteur : COMPETITION nombre de pages : 5</p>
---	--------------	---	--

3.2. En double

Les inscriptions de doubles seront libres mais, par tableau, seules les 12 meilleures paires en fonction du CPPH à la date limite d'inscription (J-15) seront retenues pour participer à la compétition. Une paire ne pourra pas se surclasser. Une paire jouera dans la catégorie du mieux classé. Les 12 paires suivantes seront acceptées en liste d'attente et prévenues ultérieurement en cas de forfait d'une paire titulaire. Les autres paires inscrites seront libérées pour le week-end du championnat.

Tous les forfaits ultérieurs devront être justifiés par écrit dans les conditions habituelles. Aucune modification ne sera plus apportée sauf accord du Juge-Arbitre désigné.

4. CONFECTION DES TABLEAUX

Les têtes de séries seront déterminées pour chaque tableau et pour chaque catégorie, en fonction du CPPH à la date du tirage au sort.

La taille de chaque tableau sera de 12 joueurs pour les catégories N, R, D sauf si le nombre de participants ne permet pas d'atteindre cette taille de tableau.

En fonction du nombre de joueurs les tableaux prendront les formes suivantes :

Nombre de joueurs	Format du tableau	Nombre de sortants
12	4 poules de 3	1 sortant par poule
11	1 poule de 3 et 2 poules de 4	1 sortant par poule + Meilleur deuxième
10	2 poules de 3 et 1 poule de 4	
9	3 poules de 3	2 sortants par poule
8	2 poules de 4	
7	1 poule de 3 et 1 poule de 4	
6	2 poules de 3	
de 4 et 5	Poule unique	
3 à 1	Non joué	

Le tirage au sort des tableaux sera effectué par le JA, J-9 avant la compétition.

Tous les forfaits ultérieurs au tirage au sort devront être justifiés par écrit dans les conditions habituelles.

	Compétitions	<p align="center">Championnat de Bretagne simple et double</p> <p>Règlement</p>	<p>Règlement</p> <p>entrée en vigueur : 15/08/2016 validité : permanente secteur : COMPETITION nombre de pages : 5</p>
---	--------------	---	--

5. ECHEANCIER

L'échéancier sera confectionné par la commission compétition ou **par le Juge Arbitre sur demande de la commission compétition** à J-9.

Dans la mesure du possible, tous les tableaux se dérouleront jusqu'aux 1/2 finales (non comprises) le samedi. Pour les tableaux sous la forme de poule unique, le déroulement prendra cette forme :

- Poule de 5 : les trois premières rotations le samedi, les deux suivantes le dimanche.
- Poule de 4 : tous les matchs sur une journée (le dimanche dans la mesure du possible).

Le samedi, les matchs commenceront par les simples suivis des doubles et doubles mixtes.

Le dimanche l'ordre de matchs sera déterminé par le JA, de manière à ce que l'ensemble des matchs soit terminé à 17h.

6. GESTION TECHNIQUE

Les inscriptions et les tableaux seront entièrement gérés par la Ligue sous contrôle des commissions concernées.

Les convocations seront mises en ligne sur le site de la ligue de Bretagne la semaine précédant la compétition.

Le fichier du tournoi (après contrôle du JA) sera expédié au club organisateur dans le courant de la semaine précédant la compétition, pour la mise en place du championnat et la diffusion d'informations à la presse locale et sportive.

La Ligue contactera la presse régionale pour annoncer les dates, le lieu, les horaires, les contacts et conditions de déroulement de ce championnat. Le club organisateur devra également entreprendre des démarches afin de médiatiser l'évènement (presse sportive et locale).

7. VOLANTS

Les volants seront partagés par les joueurs dans les tours qualificatifs et fournis par la Ligue pour les finales de tous les tableaux à raison de **4 volants** par finale. Ces volants seront livrés au club organisateur par le **partenaire de la Ligue de Bretagne**. Sur accord du CD de la Ligue, les volants pourraient être achetés et remboursés (sur facture) par le club organisateur.

Le club organisateur devra prévoir également un stock de quelques boîtes du volant officiel qu'il pourra vendre (au prix du marché) à la demande, aux joueurs en faisant la requête (possibilité de demander au partenaire de la Ligue).

8. TROPHEES et Dotation

Des médailles seront données par la Ligue.

Elles devront être demandées par l'organisateur.

Le comité directeur décide d'octroyer une aide financière de **2600 euros** (maximum) répartie entre les vainqueurs et finalistes des tableaux de simples et de doubles (pour la paire) de la façon suivante :

	SH		SD		DH		DD		MX	
N	160	100	160	100	160	100	160	100	160	100
R	110	50	110	50	110	50	110	50	110	50
D	70	30	70	30	70	30	70	30	70	30

Les dotations pourront être sous forme de bons d'achats.

	Compétitions	<p align="center">Championnat de Bretagne simple et double</p> <p>Règlement</p>	<p>Règlement</p> <p>entrée en vigueur : 15/08/2016 validité : permanente secteur : COMPETITION nombre de pages : 5</p>
---	--------------	---	---

9. PARTENARIAT LIGUE

L'organisateur devra respecter l'engagement de la Ligue vis-à-vis de son partenaire.

- Mettre à disposition un emplacement pour la tenue de son stand.
- Afficher ses supports de communication et utiliser sa charte graphique sur les supports de communication.

En cas d'indisponibilité du partenaire de la Ligue, le club organisateur aura la possibilité de choisir le partenaire de son choix.

10. ARBITRAGE

La Commission Régionale d'Arbitrage désignera

- Deux juges-arbitres pour le weekend,
- Maximum huit arbitres pour le dimanche ou plus dans le cas du passage d'un examen.

La Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue indemniserà :

- Un juge-arbitre pour le weekend (un aller-retour et indemnité),
- Les six arbitres pour le dimanche,
- Les frais de restauration des conseillers/examineurs dans le cas du passage d'un examen arbitre ou juge-arbitre,
- Les frais de restauration des candidats arbitres dans le cas du passage d'un examen.

Financièrement à la charge du club organisateur :

- Le(s) juge(s)-arbitre(s) adjoint(s),
- Les arbitres locaux supplémentaires si besoin est,
- Les frais d'hébergement des juges-arbitres,
- Les frais de restauration de l'ensemble des arbitres, juges-arbitres.

Possibilité d'utiliser les chaises d'arbitres mises à disposition par la Ligue de Bretagne.

11. ACCUEIL DE LA COMPETITION

Les clubs souhaitant organiser cette compétition doivent se faire connaître **avant le 19 octobre** en envoyant un **dossier de candidature** au secrétariat de la Ligue.

A défaut de candidature satisfaisante, l'ouverture d'une **nouvelle période de 1 mois** sera proposée pour recueillir de nouveaux candidats.

Le club d'accueil devra disposer au moins de **7 terrains de doubles sur 2 jours sur une salle**. **Si la salle le permet, il est préférable de jouer les phases de poule de simples et doubles sur 9 terrains**. Tous les clubs bretons peuvent postuler, quelque soit le département. Le meilleur dossier sera retenu eu égard à la **compétence dans l'organisation de tournois** et en fonction de la **qualité des infrastructures et services proposés, à l'accueil, aux motivations**.

La commission compétitions veillera au respect des engagements annoncés.

Il est souhaitable de disposer au minimum de **500 places** en tribune dans la salle.

Un dossier de présentation de quelques pages mettant en évidence les atouts du club organisateur est fortement souhaité. Il est possible d'organiser cette manifestation avec le **regroupement de clubs**.

C'est la commission compétition qui proposera le(s) club(s) retenu(s) pour l'organisation. L'avis du Conseil d'Administration de la Ligue sera sollicité pour valider la proposition de la commission compétition.

Le Conseil d'Administration décidera **au minimum 3 mois avant la date** de la compétition le club d'accueil choisi qui devra alors établir une demande d'autorisation réglementaire.

Aucun tournoi régional ou national ne sera autorisé à cette date sur le territoire Breton.

	Compétitions	Championnat de Bretagne simple et double Règlement	Règlement entrée en vigueur : 15/08/2016 validité : permanente secteur : COMPETITION nombre de pages : 5
---	---------------------	---	---

La date de la compétition sera proposée par la commission compétition au plus tard le 20/06 de la saison précédente. Cette date sera largement diffusée sur le site de la Ligue de Bretagne et fera l'objet d'une attention prioritaire par la commission communication.

12. OBLIGATION DE L'ORGANISATION

- **Etablir la demande d'autorisation sur Poona (<http://poona.ffba.org>)**, après acceptation par la commission compétition et le Comité Directeur de la Ligue, dans les conditions habituelles.
- Envoyer une **lettre d'invitation avec plan d'accès** vers les salles au plus tard **5 semaines avant** la date de la compétition au secrétariat de la Ligue de Bretagne.
- **Respecter le cahier des charges et les engagements annoncés** dans le dossier de candidature.
- Prévoir une **buvette suffisante pour les deux jours** en fonction du nombre de personnes attendues (évalué à peu près à 500 personnes). Prévoir un **lot d'accueil** (au choix) pour tous les participants. **Assurer la restauration** (et l'hébergement éventuel) des officiels convoqués par la CRA.
- **Proposer des contacts pour l'hébergement** des joueurs à proximité du complexe sportif et à des tarifs raisonnables (partenaires de l'organisateur ?).
- Assurer la **gestion matérielle de la compétition** dans les meilleures conditions (table de marque, **gestion logiciel**, sono, affichage, vente de volants, ...). Demander conseils au Juge-Arbitre désigné.
- Prévoir des **scoreurs** au minimum pour les phases finales (dimanche).
- **Utiliser les chaises d'arbitres** mises à disposition par la Ligue de Bretagne.
- **Entreprendre des démarches pour médiatiser l'événement** (contact des partenaires, de la presse sportive et régionale, invitations d'élus locaux et régionaux, cartons d'invitation à transmettre à la Ligue pour inviter quelques élus).
- **Renvoyer** le dimanche soir de la fin de la compétition le **fichier des résultats** au secrétariat de la Ligue. Information dans les mêmes délais de la **presse sportive et régionale**.
- **Renvoyer le budget à la ligue** après l'événement pour remboursement volants (le cas échéant) et trophées (joindre facture) après vérification du respect du cahier des charges.

AIDE- MEMOIRE

- Parution du calendrier des compétitions régionales : en juin
- Candidature des clubs : dès la parution du calendrier
- Choix de l'organisateur par la ligue: Comité Directeur de janvier
- Demande d'autorisation avec règlement intérieur (3 mois avant la date du championnat).
- Invitation et plan envoyé au secrétariat de la Ligue 5 semaines avant le championnat.
- Date limite d'inscription (date de réception) : J-15
- Tirage au sort : J-9
- Diffusion des convocations et informations du club organisateur : J-5
- Envoi des résultats à la Ligue : le soir de la fin de compétition
- Affichage des résultats sur le site Internet de la Ligue (vainqueurs et finalistes) : J+1